

**CAISSE DES ECOLES DE CONTES**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2025 A 17h00**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars, à dix-sept heures, le comité d'administration légalement convoqué s'est réuni salle Ollivier, en séance publique, sous la présidence de Madame Lykke SAVIANE, Vice-Présidente de la caisse des écoles.

**Ordre du jour :**

- Adoption du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2024 ;
- CFU 2024 ;
- Personnel – modification du tableau des effectifs à temps non complet ;
- Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 suivi du débat ;
- Questions diverses.

***Etaient présents :*** Mme Lykke SAVIANE, Vice-Présidente, M. Alain ALESSIO, Mmes Sandrine MAURAS, Martine ABELLAN, représentants du conseil municipal, Mme Yolande NICOLAS, membre désigné par le préfet, Mmes Chloé ROIG, Aurore FOTIA, Sarah CAPRETTI, M. Anthony CHATEAU, représentants des parents d'élèves, formant la majorité des membres en exercice.

***Etait excusé et représenté :*** M. Francis TUJAGUE, Président, représenté par M. Alain ALESSIO.

***Etaient excusés :*** Mme Fabienne HAZIZA, Inspectrice de l'Education Nationale, Mme Sandra TATLOT, déléguée des parents d'élèves de la Pointe, Mme Véronique BORGIA, Directrice de l'école de la Vernéa, M. Alain MICHELLIS, Directeur de l'école primaire Ricolfi, Mme Julie PORTALIER, responsable du personnel.

***Etaient également présents :*** Mme Cécile BRAU, Directrice de l'école de la Pointe, M. Philippe GAY CASABURI, invité.

Monsieur Alain Alessio ouvre la séance en excusant l'absence de Monsieur le Président, retenu par d'autres obligations.

*Il passe la parole à la vice-présidente, Madame Lykke Saviane qui excuse à son tour l'absence de Madame Véronique Borgia, Directrice de l'école de la Vernéa.*

**Adoption du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2024**

Madame Lykke Saviane indique que le projet du procès-verbal ayant été adressé avec la convocation, les membres du comité ont pu en prendre connaissance.

*Aucune observation n'étant formulée, le projet de procès-verbal, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## Compte Financier Unique 2024

Madame Lykke Saviane rappelle que lors de la dernière séance, on a ajusté le budget à l'aide d'une décision modificative. Elle indique qu'aujourd'hui, on allait présenter et mettre à l'approbation le Compte Financier Unique. Elle précise que c'est la première année que ce document est présenté. Il réunit le compte administratif et le compte de gestion en un seul document.

La note qui synthétise les informations financières essentielles mentionne que le CFU de l'exercice 2024 présente en section de fonctionnement, un total de produits de 2 790 369,81 € et un total des charges de 2 764 205,55 € soit un excédent de 26 164,26 € auquel s'ajoute le report de l'excédent de l'année 2023 qui s'élève à 56 885,74 € pour un montant d'excédent cumulé de 83 050,00 €.

Madame Lykke Saviane explique que les produits correspondent essentiellement à la subvention communale ainsi qu'à la vente de repas quant aux charges, il s'agit des charges de personnel et de charges à caractère général telles que les dépenses alimentaires, d'énergie, les crédits d'enseignement, etc...

Elle précise qu'à partir de cette année 2024, le CFU présente, en plus de l'état des recettes et dépenses de l'exercice, un bilan de la collectivité en rappelant que la caisse des écoles a un budget de fonctionnement uniquement, donc pas d'investissement puisque la caisse des écoles n'est pas propriétaire des bâtiments scolaires.

Le total du bilan s'élève à 163 599,45 €.

Il se compose d'un actif comprenant :

- Les créances	112 006,29 €
- Les disponibilités au Trésor public au 31/12/2024	51 480,66 €
- Divers	112,50 €

Et d'un passif comprenant :

- Le report à nouveau	83 050,00 €
- Le reste à payer au 31/12/2024	80 070,78 €
- Divers	478,67 €

Le reste à payer correspond aux factures qui n'avaient pas été réglées au 31 décembre 2024 et qui peuvent l'être jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.

Madame Lykke Saviane rappelle que l'on a reporté un peu plus de 53 000,00 € suite à la subvention reçue pour l'obligation de scolarisation des enfants de 3 ans, mais sinon les charges sont pratiquement identiques aux charges prévues au BP.

Elle souligne que ce budget a permis aux enfants de faire beaucoup de choses.

*Mis aux voix, le compte financier unique 2024 est adopté à l'unanimité*

## Questions diverses

Pas de questions

Monsieur Alain Alessio indique que lors de la prochaine séance, il sera question du budget dont il ressort le maintien des finances pour les écoles, chose qui est plus compliquée pour d'autres domaines. Il rappelle la date de la prochaine assemblée qui se tiendra le 10 avril 2025.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h00**

Le secrétaire de séance,

Alain ALESSIO



La vice-présidente,

Lykke SAVIANE

